



Licenciement suite à une mise à pied

Par **Matt80100**, le **28/12/2014 à 14:07**

Bonjour suite à des problèmes de famille j'étais pas mal angoissé et pas bien j'ai commandé sur internet des antidépresseurs pour me sentir mieux se qu'il a fait du bien le truc c'est que un midi j'ai bu 2 ou 3 verres pour l'apéro ensuite on a mangé jusque là tout va bien et le matin en me levant j'avais pris des antidépresseurs ainsi le matin fin de matinée j'arrive à 2h ça allait vers 3h15 là je me suis senti mal j'ai plus moi même je titubé vertige etc au boulot tout le monde ma vue et a cru que j'ai bourré pour moi c'est les effets secondaires du médicament avec un peu d'alcool c'est pas le peu de verre que j'ai bu que j'ai titubé comme ça donc du coup mise à pied conservatoire j'ai rendez-vous avec le grand patron pour l'entretien j'ai peur d'être licencié croyez-vous que je vais l'être j'ai tellement pas bien si je perds mon travail j'ai dans la merde complète

Par **P.M.**, le **28/12/2014 à 16:11**

Bonjour,

En tout cas, il vaut mieux écrire tous les mots complètement...

Tout dépend de ce qui vous sera reproché lors de l'entretien préalable au cours duquel je vous conseillerais de vous faire assister de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation car l'employeur risque sérieusement de manquer de preuve si aucun test d'alcoolémie n'a été pratiqué...

Par **Pierre DRH**, le **28/12/2014 à 20:03**

Bonjour,

Faites ce que Tedforum vous a conseillé, c'est à dire vous faire assister lors de l'entretien préalable. Abstenez-vous de boire le moindre verre d'alcool avant l'entretien et essayez d'expliquer que c'est votre prise de médicament qui a provoqué le fait que vous ayez eu comme un malaise. Ensuite vous verrez si votre employeur vous croit.

Salutations

Par **miyako**, le **28/12/2014 à 21:49**

Bonsoir,

Les antidépresseurs sont des médicaments qu'ils faut prendre sur avis médical. Comme d'ailleurs les calmants genre lexiomil (anti angoisse) sont de la famille des benzodiazépines incompatibles avec la consommation de boissons alcoolisées. Même à faible dose l'alcool provoque un effet contraire lorsqu'elle est mélangée avec ce genre de médicaments.

Ne jamais commander ce genre de médicament sans ordonnance et surtout sur internet. Si c'est un site français, il est possible de poursuites pénales.

Faites vous assister lors de l'entretien, allez d'urgence voir votre médecin traitant, afin qu'il puisse attester votre état de santé et vous donner les bons médicaments chez votre pharmacien, pas sur internet. Surtout pas d'alcool durant le traitement et bien entendu avant l'entretien.

A mon avis sans test d'alcoolémie, votre patron aura du mal de prouver qu'il s'agissait d'un état alcoolique caractérisé.

Amicalement vôtre

suji KENZO